

**PROCES VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-VIVIEN-DE-MEDOC
DU MARDI 3 MARS 2026**

L'an deux-mille vingt-six, le 03 mars à 19h, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-VIVIEN-DE-MEDOC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur DUBERNET Jean-Pierre, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Nombre de conseillers municipaux présents : 12

Nombre de conseillers municipaux votants : 14

Nombre de conseillers municipaux absents ayant donné procuration : 3

Nombre de conseillers municipaux absents excusés sans procuration : -

Nombre de conseillers municipaux absents non excusés sans procuration : -

Nombre d'exprimés : 14

Pour : 14

Date de convocation du Conseil Municipal : le 24 février 2026

Etaient présents :

DUBERNET Jean-Pierre, CHAVEROUX Gilles, THIBAUDAT Marie-Françoise, CROSSOIR Jean-Michel, Maire et Adjoint au maire,

COUSTOLLE Karine, BRUN Gisèle, BERTRAND Danielle Conseillers délégués,

DILLEMANN Edouard, JOUARET Julien, MORENO Miguel, LUCENO Maxime, RECENA Isabelle
Conseillers Municipaux.

Etaient absents excusés avec procuration :

GIRAL Marie-Hélène donne procuration à DILLEMANN Edouard

FABRE Charlotte donne procuration à JOUARET Julien

GRILLON Christine donne procuration à BRUN Gisèle

Secrétaire de séance :

BERTRAND Danielle

Le quorum étant atteint, 12 personnes présentes, le Conseil Municipal peut conformément à l'article L2121-17 du Code Général des collectivités valablement délibérer.

Ordre du jour

V- Informations diverses

VI- Approbation du procès-verbal de la séance du 04 février 2026

VII- Approbation du procès-verbal de la séance du 19 février 2026

VIII- Délibérations

FINANCES

- 03/2026/006 - Approbation du compte financier unique (CFU)2025 - Budget Commune
- 03/2026/007 - Approbation du compte financier unique (CFU) 2025 - Budget Annexe Assainissement
- 03/2026/008 - Approbation du compte financier unique (CFU) 2025 - Budget Annexe Port
- 03/2026/009 - Approbation du compte financier unique (CFU) 2025 - Budget Annexe Accueil de Loisirs
- 03/2026/010 - Affectation des résultats 2025 - Budget Commune
- 03/2026/011 - Affectation des résultats 2025 - Budget Annexe Assainissement
- 03/2026/012 - Affectation des résultats 2025 - Budget Annexe Port
- 03/2026/013- Affectation des résultats 2025- Budget Annexe Accueil de Loisirs

QUESTIONS DIVERSES

I) INFORMATION DIVERSES (présents, excusés, procuration, élection du secrétaire de séance)

Conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, Mme Danielle BERTRAND est désignée secrétaire de séance.

II) APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 04 FEVRIER 2026

Le Procès-Verbal de la séance publique du Conseil Municipal du 04 février 2026 a été transmis aux conseillers municipaux. Il a été adopté à l'unanimité.

III) APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCEDU 19 FEVRIER 2026

Le Procès-Verbal de la séance publique du Conseil Municipal du 19 février 2026 a été transmis aux conseillers municipaux. Il a été adopté à l'unanimité.

IV) DELIBERATIONS N°03/2026/006 A N°03/2026/013

FINANCES

DELIBERATION N°03/2026/006 : APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU) 2025- BUDGET COMMUNE

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu le Compte Financier Unique (CFU) de la commune ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable ;

Détermination du résultat cumulé à la fin d'exercice 2025

			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	1 280 167.00 €	2 163 384.75 €	3 443.551.75 €
	Recettes réalisées (I)	B	641 688.75 €	2 191 839.60 €	2 833 528.35 €
	Restes à réaliser	C	106 078.53 €	0,00	106 078.53 €
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	893 322.52 €	2 445 781.00 €	3 339 103.52 €
	Dépenses réalisées (I)	E	449 592.33 €	1 773 388.70 €	2 222 981.03 €
	Restes à réaliser	F	274 069.53 €	0,00	274 069.53 €
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G=B-E	192 096.42 €	418 450.90 €	610 547.32 €
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	-386 844.48 €	282 396.25 €	-104 448.23 €
Solde (investissement) ou résultat de clôture fonctionnement	Excédent/déficit	G+H	-194 748.06 €	700 847.15 €	506 099.09 €
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I=C-F	-167 991.00 €	0,00	-167 991.00 €
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G+H+I	-362 739.06 €	700 847.15 €	338 108.09 €

Après présentation du CFU 2025 du budget principal, Monsieur le Maire se retire de la séance et quitte la salle pour laisser la présidence à Monsieur CHAVEROUX Gilles, Premier Adjoint pour permettre à l'assemblée de le voter.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** le compte financier unique (CFU) de 2025 du Budget Principal

ADOpte A L'UNANIMITE

DELIBERATION N°03/2026/007 : APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU) 2025- BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu le Compte Financier Unique (CFU) de la commune ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable ;

Détermination du résultat cumulé à la fin d'exercice 2025

			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	76 934.77 €	28 000.84 €	104 935.61 €
	Recettes réalisées (I)	B	38 556.75 €	28 032.47 €	66 589.22 €
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0.00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	150 621.00 €	87 485.00 €	238 106.00 €
	Dépenses réalisées (I)	E	24 939.60 €	21 388.55 €	46 328.15 €
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G=B-E	13 617.15 €	6 643.92 €	20 261.07 €
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	73 686.23 €	59 484.16 €	133 170.39 €
Solde (investissement) ou résultat de clôture fonctionnement	Excédent/déficit	G+H	87 303.38 €	66 128.08 €	153 431.46 €
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+\ -)	I=C-F	0,00	0,00	0.00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G+H+I	87 303.38 €	66 128.08 €	153 431.46 €

Après présentation du CFU 2025 du budget annexe du Port, Monsieur le Maire se retire de la séance et quitte la salle pour laisser la présidence à Monsieur CHAVEROUX Gilles, Premier Adjoint pour permettre à l'assemblée de le voter.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** le compte financier unique (CFU) de 2025 du Budget Annexe du Port

ADOpte A L'UNANIMITE

DELIBERATION N°03/2026/008 : APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU) 2025- BUDGET ANNEXE PORT

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu le Compte Financier Unique (CFU) de la commune ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable ;

Détermination du résultat cumulé à la fin d'exercice 2025

			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	76 934.77 €	28 000.84 €	104 935.61 €
	Recettes réalisées (I)	B	38 556.75 €	28 032.47 €	66 589.22 €
	Restes réaliser	C	0,00	0,00	0.00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	150 621.00 €	87 485.00 €	238 106.00 €
	Dépenses réalisées (I)	E	24 939.60 €	21 388.55 €	46 328.15 €
	Restes réaliser	F	0,00	0,00	
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G=B-E	13 617.15 €	6 643.92 €	20 261.07 €
Résultats antérieurs reportes	Résultats antérieurs reportes (+/-)	H	73 686.23 €	59 484.16 €	133 170.39 €
Solde (investissement) ou résultat de clôture fonctionnement	Excédent/déficit	G+H	87 303.38 €	66 128.08 €	153 431.46 €
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+\ -)	I=C-F	0,00	0,00	0.00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G+H+I	87 303.38 €	66 128.08 €	153 431.46 €

Après présentation du CFU 2025 du budget annexe du Port, Monsieur le Maire se retire de la séance et quitte la salle pour laisser la présidence à Monsieur CHAVEROUX Gilles, Premier Adjoint pour permettre à l'assemblée de le voter.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** le compte financier unique (CFU) de 2025 du Budget Annexe du Port

ADOpte A L'UNANIMITE

DELIBERATION N°03/2026/009 : APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU) 2025- BUDGET ANNEXE ACCUEIL DE LOISIRS

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu le Compte Financier Unique (CFU) de la commune ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordinateur et celles du comptable ;

Détermination du résultat cumulé à la fin d'exercice 2025

			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	1 003.00 €	165 337.07 €	166 340.07 €
	Recettes réalisées (I)	B	1 003.00 €	161 909.94 €	162 912.94 €
	Restes à réaliser	C	0.00	0.00	0.00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	1 848.45 €	177 775.00 €	179 623.45 €
	Dépenses réalisées (I)	E	1 581.98 €	156 381.63 €	157 963.61 €
	Restes à réaliser	F	0.00	0,00	0.00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G=B-E	- 578.98 €	5 528.31 €	4 949.33 €
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	845.45 €	12 437.93 €	13 283.38 €
Solde (investissement) ou résultat de clôture fonctionnement	Excédent/déficit	G+H	266.47 €	17 966.24 €	18 232.71 €
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+\ -)	I=C-F	0.00	0.00	0.00
Résultat cumulé	Excédent / déficit	G+H+I	266.47 €	17 966.24 €	18 232.71 €

Après présentation du CFU 2025 du budget annexe accueil de loisirs, Monsieur le Maire se retire de la séance et quitte la salle pour laisser la présidence à Monsieur CHAVEROUX Gilles, Premier Adjoint pour permettre à l'assemblée de le voter.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** le compte financier unique (CFU) de 2025 du Budget Annexe Accueil de loisirs

ADOpte A L'UNANIMITE

DELIBERATION N°03/2026/010 AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2025 : BUDGET COMMUNE

Résultat de la Section de Fonctionnement à affecter

Résultat de l'exercice	Excédent	418 450.90 €
	Déficit	
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 002 du CA)	Excédent	282 396.25 €
	Déficit	
Résultat de clôture à affecter	Excédent	700 847.15 €
	Déficit	

Besoin réel de financement de la section d'investissement

Résultat de la section d'investissement de l'exercice	Excédent	192 096.42 e
	Déficit	
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 001 du CA)	Excédent	
	Déficit	386 844.48 €
Résultat comptable cumulé R001	Excédent	
D001	Déficit	194 748.06 €

Dépenses d'investissement engagées non mandatées :	- 274 069.53 €
Recettes d'investissement restant à réaliser	+ 106 078.53 €
Solde des restes à réaliser	- 167 991.00 €
(B) Besoin (-) réel de financement	- 362 739.06 €
Excédent (+) réel de financement :	

Affectation du résultat de la section de fonctionnement

Résultat excédentaire (A1)	
En couverture du besoin réel de financement (B) dégagé à la section d'investissement (Recette budgétaire au compte R 1068)	362 739.06 €
En dotation complémentaire en réserve (Recette budgétaire au compte R 1068)	
SOUS TOTAL (R 1068)	362 739.06 €
En excédent reporté à la section de fonctionnement (recette non budgétaire au compte 110/ligne budgétaire R002 du budget N+1)	338 108.09 €
TOTAL (A1)	700 847.15 €

Résultat déficitaire (A2) en report, en compte débiteur

(recette non budgétaire au compte 119/déficit reporté à la section de fonctionnement D002)

Transcription budgétaire de l'affectation du résultat

Section de fonctionnement		Section d'investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D002 : déficit reporté	R002 : excédent reporté : 338 108.09 €	D001 : solde d'exécution N-1 : 194 748.06 €	R001 : solde d'exécution : R1068 : excédent de fonctionnement capitalisé : 362 739.06 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte l'affectation des résultats de l'exercice 2025 du Budget Commune.

ADOpte A L'UNANIMITE

DELIBERATION N°03/2026/011 - AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2025 : BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

Résultat de la Section de Fonctionnement à affecter

Résultat de l'exercice	Excédent	88 493.26 €
	Déficit	
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 002 du CA)	Excédent	156 830.42 €
	Déficit	
Résultat de clôture à affecter	Excédent	245 323.68 €
	Déficit	

Besoin réel de financement de la section d'investissement

Résultat de la section d'investissement de l'exercice	Excédent	19 753.65 €
	Déficit	
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 001 du CA)	Excédent	100 417.27 €
	Déficit	
Résultat comptable cumulé R001	Excédent	120 170.92 €
D001	Déficit	

Dépenses d'investissement engagées non mandatées :

Recettes d'investissement restant à réaliser :

Solde des restes à réaliser :

(B) Besoin (-) réel de financement :

Excédent (+) réel de financement : align="right">120 170.92 €

Affectation du résultat de la section de fonctionnement

Résultat excédentaire (A1)

En couverture du besoin réel de financement (B) dégagé à la section d'investissement (Recette budgétaire au compte R 1068)	50 000.00 €
En dotation complémentaire en réserve (Recette budgétaire au compte R 1068)	
SOUS TOTAL (R 1068)	50 000.00 €

En excédent reporté à la section de fonctionnement align="right">195 323.68 €

(recette non budgétaire au compte 110/ligne budgétaire **R002** du budget N+1)

TOTAL (A1) 245 323.68

Résultat déficitaire (A2) en report, en compte débiteur

(recette non budgétaire au compte 119/déficit reporté à la section de fonctionnement D002)

Transcription budgétaire de l'affectation du résultat

Section de fonctionnement		Section d'investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D002 : déficit reporté	R002 : excédent reporté : 195 323.68 €	D001 : solde d'exécution N-1 :	R001 : solde d'exécution : 120 170.92 € R1068 : excédent de fonctionnement capitalisé : 50 000 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte l'affectation des résultats de l'exercice 2025 du Budget Annexe Assainissement.

ADOpte A L'UNANIMITE

DELIBERATION N°03/2026/012 - AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2025 : BUDGET ANNEXE PORT

Résultat de la Section de Fonctionnement à affecter

Résultat de l'exercice Excédent 6 643.92 €
Déficit

Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 002 du CA) Excédent 59 484.16 €
Déficit

Résultat de clôture à affecter Excédent 66 128.08 €
Déficit

Besoin réel de financement de la section d'investissement

Résultat de la section d'investissement de l'exercice Excédent 13 617.15 €
Déficit

Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 001 du CA) Excédent 73 686.23 €
Déficit

Résultat comptable cumulé **R001** **Excédent 87 303.38 €**
D001 Déficit

Dépenses d'investissement engagées non mandatées :

Recettes d'investissement restant à réaliser

Solde des restes à réaliser

(B) Besoin (-) réel de financement

Excédent (+) réel de financement : 87 303.38

Affectation du résultat de la section de fonctionnement

Résultat excédentaire (A1)

En couverture du besoin réel de financement (B) dégagé à la section d'investissement

(Recette budgétaire au compte R 1068).....

En dotation complémentaire en réserve

(Recette budgétaire au compte R 1068)

SOUS TOTAL (R 1068)

En excédent reporté à la section de fonctionnement..... **66 128.08 €**

(recette non budgétaire au compte 110/ligne budgétaire **R002** du budget N+1)

TOTAL (A1) 66 128.08 €

Résultat déficitaire (A2) en report, en compte débiteur

(recette non budgétaire au compte 119/déficit reporté à la section de fonctionnement D002)

Transcription budgétaire de l'affectation du résultat

Section de fonctionnement		Section d'investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D002 : déficit reporté	R002 : excédent reporté : 66 128.08 €	D001 : solde d'exécution N-1 :	R001 : solde d'exécution : 87 303.38 € R1068 : excédent de fonctionnement capitalisé :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte l'affectation des résultats de l'exercice 2025 du Budget Annexe Port.

ADOpte A L'UNANIMITE

DELIBERATION N°03/2026/13 - AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2025 : BUDGET ANNEXE ACCUEIL DE LOISIRS

Résultat de la Section de Fonctionnement à affecter

Résultat de l'exercice	Excédent	5 528.31 €
	Déficit	
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 002 du CA)	Excédent	12 437.93 €
	Déficit	
Résultat de clôture à affecter	Excédent	17 966.24 €
	Déficit	

Besoin réel de financement de la section d'investissement

Résultat de la section d'investissement de l'exercice	Excédent	
	Déficit	578.98 €
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 001 du CA)	Excédent	845.45 €
	Déficit	
Résultat comptable cumulé R001	Excédent	266.47 €
D001	Déficit	
Dépenses d'investissement engagées non mandatées :		
Recettes d'investissement restant à réaliser		
Solde des restes à réaliser		
(B) Besoin (-) réel de financement :		
Excédent (+) réel de financement :		266.47 €

Affectation du résultat de la section de fonctionnement

Résultat excédentaire (A1)		
En couverture du besoin réel de financement (B) dégagé à la section d'investissement (Recette budgétaire au compte R 1068)		
En dotation complémentaire en réserve (Recette budgétaire au compte R 1068)		
SOUS TOTAL (R 1068)		
En excédent reporté à la section de fonctionnement (recette non budgétaire au compte 110/ligne budgétaire R002 du budget N+1)		17 966.24 €
TOTAL (A1)		17 966.24 €

Résultat déficitaire (A2) en report, en compte débiteur

(recette non budgétaire au compte 119/déficit reporté à la section de fonctionnement D002)

Transcription budgétaire de l'affectation du résultat

Section de fonctionnement		Section d'investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D002 : déficit reporté	R002 : excédent reporté : 17 966.24 €	D001 : solde d'exécution N-1 :	R001 : solde d'exécution : 266.47 € R1068 : excédent de fonctionnement capitalisé : €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte l'affectation des résultats de l'exercice 2025 du Budget Annexe Accueil de loisirs.

ADOpte A L'UNANIMITE

QUESTIONS DIVERSES :

1) L'entreprise MOTER nous a transmis un devis pour la reprise des entourages des arbres sur la place. Des renseignements complémentaires doivent être demandés au sujet de ce devis.

Fin de séance à 19h45

Le Maire
Jean-Pierre DUBERNET

La Secrétaire
Danielle BERTRAND